Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Marie Thérèse Lamah		Le 29 octobre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Le Nid de Boni Garderie familiale		2025096
Adresse		**Numéro de téléphone**
425 rue Chaleur Bathurst NB E2A 3H8		(506) 252-5657
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative en milieu familial	6	NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Rachelle Roy Arseneau	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	30 oct. 2026	29 oct. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
L'exploitante envoie par courriel la confirmation que la surface de protection fut ajoutée sous une nouvelle structure de jeu. L'épaisseur de la surface de protection est selon les recommandations du manuel du fabricant. Aucun ratio ne fut pris puisque le suivi a été fait par courriel.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau — Le 29 octobre 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
Marie-Thérèse Lamah — Le 29 octobre 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"